



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SITE A REAMENAGER – SAR/NA 170 dit « Domaine du Petit Hoyoux »

Conformément à l'article D.V.2, §5 du Code du Développement territorial (CoDT), le Collège communal vous informe que l'**Arrêté ministériel du 24 novembre 2023** arrêtant que le site n° SAR/NA 170 dit « *Domaine du Petit Hoyoux* » est à réaménager ; doit être soumis à enquête publique.

Situation du bien : **5380 NOVILLE-LES-BOIS, rue du Gros Maillet, sur les parcelles cadastrées Sion A n° 194 F et 19 G**

Le demandeur à l'initiative de l'adoption du présent périmètre SAR est la **srl K DEVELOPPMENT** mandaté par la société sprl RENOUIL.

L'autorité compétente pour adopter définitivement le périmètre du Site à Réaménager (SAR) est le Gouvernement wallon. Le dossier a été exempté du rapport sur les incidences environnementales, par décision du Gouvernement wallon.

La durée de l'enquête publique est de **trente jours**, conformément à l'article D.VIII.14 du code :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
12 décembre 2023	18 décembre 2023	ADMINISTRATION COMMUNALE DE FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS Le 25 janvier 2024 à 11.00 h	ADMINISTRATION COMMUNALE DE FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS

Ce dossier peut être consulté **du 18 décembre 2023 au 25 janvier 2024** à la Maison Communale (Service Urbanisme), division de NOVILLE-LES-BOIS, rue Goffin n° 2, chaque jour ouvrable, de 09h à 12h **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** ainsi que les mardis jusque 19h pour autant qu'un RENDEZ-VOUS soit pris 24 h à l'avance, auprès de :

- Madame MANSSENS Céline au 081/83.02.55 – E-mail : celine.manssens@ferneldmont.be,
- Madame DELHALLE Valérie au 081/83.02.83 – E-mail : valerie.delhalle@ferneldmont.be.

Des explications sur le dossier peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme dont les adresses de correspondance sont reprises ci-dessus ou via l'adresse : urbanisme@ferneldmont.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès du Service Urbanisme dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations écrites peuvent être :

- envoyées par courrier ordinaire, daté et signé à l'adresse suivante : Service Urbanisme, rue Goffin, n° 2 à 5380 FERNELMONT ;
- envoyées par courrier électronique, identifié aux adresses reprises ci-dessus ;
- remises au Service Urbanisme ou à l'accueil de l'Administration communale, rue Goffin, n° 2 à 5380 FERNELMONT.

Les réclamations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous, avant la clôture de l'enquête par :

- Madame MANSSENS Céline au 081/83.02.55 – E-mail : celine.manssens@ferneldmont.be ;
- Madame DELHALLE Valérie au 081/83.02.83 – E-mail : valerie.delhalle@ferneldmont.be.

La Directrice Générale,
C. DEMAERSCHALK



A Fernelmont, le 12 décembre 2023

Le Bourgmestre,
C. PLOMTEUX